

sens. En outre, la Commission s'est vu demander de faire deux études importantes, l'une sur la pollution des Grands Lacs supérieurs et l'autre sur la pollution des Lacs causée par des sources terrestres et par l'agriculture.

Au cours de 1972, la Commission a soumis son rapport final sur la pollution de l'air dans les régions de Détroit et de la rivière Sainte-Clair. Des représentants des deux gouvernements fédéraux, de la province de l'Ontario et de l'État du Michigan se sont réunis pour étudier et trouver les moyens d'appliquer les recommandations de la Commission visant à enrayer la pollution de l'air dans la région.

La même année, les travaux se sont poursuivis sur un certain nombre d'autres questions relatives aux eaux limitrophes. Comme son nom l'indique, le Conseil international pour le niveau des Grands Lacs de la Commission mixte internationale s'occupe du niveau des eaux dans l'ensemble des Grands Lacs. Le Conseil international de contrôle pour le Saint-Laurent s'occupe du niveau du lac Ontario et de la régularisation de son débit. Le Conseil pour la rivière Sainte-Croix s'occupe du niveau des eaux de la rivière et surveille la construction des barrages. Les Conseils pour le lac des Bois, le lac Supérieur, le lac à la Pluie et la rivière Kootenay s'occupent du niveau des eaux de ces lacs et rivières. Le Conseil pour la rivière Souris s'occupe de l'affectation des eaux de cette rivière. Le Conseil pour la Niagara s'occupe du niveau des eaux dans le bassin de l'île Grass et des allongues à glace du lac Érié. La Commission mixte internationale s'intéresse à la mesure du débit et à la distribution des eaux des rivières St. Mary et Milk. Font également rapport à la Commission mixte internationale les conseils internationaux d'études techniques pour les rivières Saint-Jean, Sainte-Croix, Souris et Rouge. Le Conseil de consultation technique sur la pollution de l'air de la Commission s'intéresse à la pollution atmosphérique le long de la frontière canado-américaine. Il existe également un Conseil consultatif pour la lutte contre la pollution de la rivière Sainte-Croix et un autre pour la rivière Rouge.

Le Canada est membre de neuf commissions internationales de pêche ainsi que du *Conseil international pour l'exploration de la mer*. Ce dernier, composé de nombreux pays: Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Islande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, U.R.S.S. et Royaume-Uni, encourage et coordonne les études sur le milieu marin et plus particulièrement sur les ressources vivantes de la mer, dans la région surtout de l'Atlantique Nord. Les Commissions internationales de pêche, établies en vertu de conventions formelles, sont chargées d'étudier certaines ressources maritimes vivantes dans des zones désignées de manière à favoriser l'exploitation rationnelle et la conservation des ressources halieutiques d'intérêt commun. Ce sont la *Commission internationale du flétan du Pacifique*, la *Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique*, la *Commission internationale des pêcheries hauturières de l'océan Pacifique*, la *Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord*, la *Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest*, la *Commission des pêcheries des Grands Lacs*, la *Commission internationale de la chasse à la baleine*, la *Commission interaméricaine de la pêche du thon dans les eaux tropicales* et la *Commission internationale de la conservation du thon de l'Atlantique*.

Le Canada est l'un des 108 pays qui participent à la *Décennie hydrologique internationale* (1er janvier 1965 - 31 décembre 1974), qui a été créée sous les auspices de l'Unesco pour favoriser une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques et permettre ainsi de prévoir les résultats de la mise en valeur des ressources hydrauliques, améliorant par la même occasion le processus d'aménagement. Le Comité national de coordination est composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux, universitaires et spécialisés. Le Canada participe également aux groupes de travail internationaux qui étudient le bilan hydrologique, les bassins représentatifs et expérimentaux, et les problèmes hydrologiques reliés à la qualité de l'eau; il existe des comités de la Décennie hydrologique internationale dans huit provinces.

Le Canada travaille également à l'*Année internationale d'étude des Grands Lacs*, établie sous les auspices de la Décennie hydrologique internationale. La période d'activité intensive sur le terrain s'étend du 1er avril 1972 au 31 mars 1973; les données seront ensuite organisées et communiquées vers la fin de 1974. Il s'agit d'une étude approfondie du bassin du lac Ontario à laquelle participent un grand nombre d'universités et d'organismes fédéraux, provinciaux et d'État du Canada et des États-Unis; le programme de planification relève d'un comité directeur. L'étude comportera un examen des problèmes associés à la géologie, limnologie, hydrologie, météorologie, biologie et chimie du lac et de son bassin.

Le *Comité national canadien de géographie* de l'*Union géographique internationale* était chargé de mettre sur pied le comité d'accueil du 22e Congrès géographique international en